Municipalité de Leclercville



8013, Marie-Victorin Leclercville (Québec) GOS 2KO Tél: 819 292-2331 www.munleclercville.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-186

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé le règlement 2023-186 intitulé:

RÈGLEMENT 2023-186 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2016-121 ET 70-2009 DECRETANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Le présent règlement a pour but d'indexer le taux de taxes au 1 er janvier de chaque année selon le taux publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2-1, r.14).

Le règlement est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Le 21 décembre 2023.

Sleway

Sylvie Lemay Directrice générale

CERTIFICATS DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, mis sur le site internet et publié dans le journal L'Écho des Falaises le 21° jour de décembre 2023.

EN FOi DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 décembre 2023.

Sylvie Lemay

Directrice générale et greffière-trésorière